

## J'ai une carte FIP, quels sont les trains que je peux emprunter à l'étranger ?

Sources : RH000261, site [Fipcard](http://fipcard.eu)



Les facilités de circulation internationales sont accessibles aux retraités et à leurs ayants droit dès lors qu'ils disposent de la libre circulation sur le réseau national.

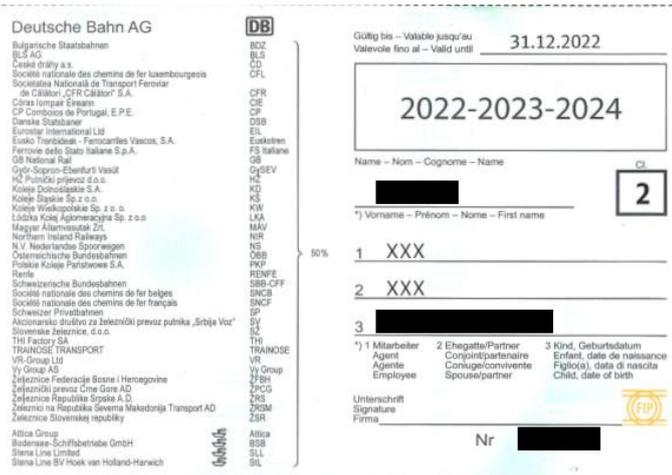
Nous nous intéresserons ici à la Carte internationale de Réduction (CIR), souvent appelée carte FIP, et non sur l'avantage spécifique des FC disponibles pendant 45 mois après le départ en retraite.

La CIR, qu'elle soit émise au titre familial ou individuel, est valable trois ans. La carte sera renouvelée automatiquement en 2026 pour la période 2026-2027-2028.

Si vous ne la recevez pas automatiquement, rendez-vous sur le site « **Services aux retraités** » onglet « **Poser une question** » et cochez « **Demander Carte FIP** »

Chaque transporteur membre du FIP applique automatiquement une réduction de 50 % sur le tarif public lorsqu'on présente la CIR sauf dans le pays qui a délivré la carte.

Vous pouvez acheter vos billets au guichet de la gare étrangère, à l'automate, sur le site internet ou sur l'application mobile de la compagnie. : **choisissez 50% de réduction**



La liste des compagnies adhérentes est imprimée directement sur la carte FIP, **que l'utilisateur doit impérativement avoir sur lui lors du contrôle.**

Exemple : en Italie, seul Ferrovie dello Stato Italiana (FS) est mentionné.

Vous pouvez donc profiter de vos FC sur le réseau FS (grandes lignes, régionales, ...), mais pas sur Trenitalia, qui est une filiale séparée.

Il est recommandé de bien préparer ses voyages

pour éviter toute mauvaise surprise :

1. Vérifier vos droits et disponibilités sur [SNCF Connect](http://SNCF Connect) pour les trajets transfrontaliers
2. Vous renseigner au guichet d'une gare à l'étranger
3. Consulter le site [fipcard.eu](http://fipcard.eu)

Le site [fipcard.eu](http://fipcard.eu) est toujours en construction, mais de nombreux pays y ont déjà publié leurs conditions d'accès et leurs réponses aux questions fréquentes concernant la CIR et les services associés. Pour cela, servez-vous de la carte des pays adhérents disponible sur le site.